



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 76172

Texte de la question

M. Gérard Hamel appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les conditions de prélèvements de droits d'auteurs opérés par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique à l'occasion de manifestations organisées par des associations à but non lucratif et rassemblant peu de public. En effet, ce système fiscal pénalise ces associations qui se retrouvent parfois en difficulté financière après l'acquittement de cette taxe. Aussi, il lui demande s'il entend prendre des mesures afin que ces associations ne soient plus fragilisées dans leur existence même par l'actuel système des droits d'auteurs.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Hamel](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76172

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 2002, page 2525